Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 28 (1957)

Heft: 10

Artikel: Le pâturage boisé franc-montagnard ne doit pas disparaître

Autor: Bacon, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825325

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 10. Octobre 1957

SOMMAIRE

Le pâturage boisé franc-montagnard ne doit pas disparaître Le mélèze dans les associations de la hêtraie dans l'arrondissement forestier de Moutier Radioactivité de l'air et des eaux

Le pâturage boisé franc-montagnard ne doit pas disparaître

Singulier pays que les Franches-Montagnes isolées, perdues entre la chaîne bleutée du Mont-Soleil et le sombre canyon du Doubs.

Terre de liberté et de franchises conquise par le fer et le feu sur les tourbières marécageuses et la forêt envahissante;

terre de foi et de tradition où l'amour de Dieu et le culte de la famille ont conservé intacts les sentiments de l'honneur et de la loyauté;

terre de travail et de peine où la lutte séculaire des hommes contre la nature marâtre a forgé leur caractère et leur énergie ;

terre de contrastes : étés brûlants sous le ciel éclatant, hivers glacials sous la rigueur des neiges ; silence et fraîcheur, tonnerre et grêle ; clairs matins d'opale et de roses, suaires lugubres de grisaille et d'embruns ; brises assoupies, tornades échevelées ;

terre de paix et de repos où se retrempent les nerfs fatigués, où frissonnent les finages et chantent les forêts;

terre d'emposieux, pays raboté et sans eau, aux rivières souterraines, troué de gouffres, de baumes, de cheminées et de galeries insondables, règne du mystère où vogue l'imagination, où naissent les légendes!

Mais aussi terre hospitalière de calme et de bonté où s'étiolent les théories subversives, où fleurit l'art du contentement, où le pain quotidien suffit aux « ôtâs » ¹ heureux, laborieux et sages.

Cette contrée, joyau et parc national jurassien, est sacrée ; rien n'est plus reposant que sa paisible beauté. Son austérité est sa défense ; la nature capricieuse et diverse l'a conçue à sa guise. Qui oserait y toucher ?

I. Les Franches-Montagnes, terre d'élevage

Le 9 % du territoire est destiné au labour et à la culture du fourrage ; le reste est occupé par la forêt et le pâturage. En 1847, les éleveurs francs-montagnards possédaient 2000 chevaux et 5500 bovins ;

¹ Le foyer.

en 1948, 3100 chevaux et 8500 bovins, ce qui représente une augmentation de 4100 têtes de bétail ou de 54 %0. Il s'agit surtout de jeunes bêtes destinées à la vente (68 %)0.

Tandis qu'en Suisse on compte 377 bovins, dans le canton de Berne 425 pour mille habitants, aux Franches-Montagnes on en dénombre 1005. En Suisse, pour mille habitants, 34 chevaux ; dans le canton de Berne 61 et aux Franches-Montagnes 287.

Ces chiffres démontrent éloquemment l'importance du pâturage. Vu la mévente due à la motorisation, on peut déjà enregistrer une forte diminution du cheptel chevalin qui sera compensé par une augmentation du cheptel bovin. Le pâturage communal de plusieurs villages n'est plus suffisant. C'est ainsi que Le Bémont possède Le Bois Derrière sur le territoire de Montfaucon. Le village des Breuleux déverse ses vaches laitières sur La Theurillate et ses bovins de deux ans sur les Saignes en partie sur la commune du Noirmont, sur Chez Wittmer (commune de Courtelary) et sur La Babylone (commune de Cormoret). Le Peuchapatte dispose des pacages de La Michel et de La Daxelhofer sur le territoire de Villeret.

D'importantes coopératives d'élevage, telles celle de Berthoud, possèdent un immense pâturage Sous la Neuvevie, près de Saignelégier, et celle de Thoune, La Combe du Pelu sur le territoire de La Ferrière. L'année passée, le canton de Berne a fait l'acquisition d'un vaste domaine dans la Courtine.

Vu de loin, le pâturage communal semble se confondre avec la forêt; en réalité, il ne renferme que des groupes de sapins et de pins entre lesquels croît un herbage court et juteux que broutent en pleine liberté les « rouges bêtes » de la race du Simmental et les juments baies et maternelles accompagnées de leurs poulains galopants.

Le village est situé sur la communance, de sorte qu'avant l'orage le bétail s'approche des maisons et parcourt librement les rues, souvent au grand dam des automobilistes trop pressés. C'est le droit de libre parcours, droit auquel les Francs-Montagnards ne renonceront pas, parce qu'il est impossible d'élever des barrières le long de toutes les routes. Que les conducteurs d'autos se montrent prudents. Il vaut la peine de perdre quelques minutes de La Ferrière à Saint-Brais ou des Bois aux Reussilles pour mieux jouir d'un spectacle unique et enchanteur.

Depuis la charte d'Imier de Ramstein, en 1384, le paysage du plateau rude ne doit pas avoir subi de grandes modifications. Le défrichement, par le fer et par le feu, a supprimé quelques pans de forêt vierge, mais la « tieumnaince » ² a conservé son caractère d'ancienneté à travers les siècles.

Les droits de pacage des particuliers sont soumis à certaines prescriptions presque identiques dans toutes les localités. Autochtones, Suisses de tous les cantons, étrangers même peuvent jouir du droit d'encrannes à condition de remplir certaines obligations. Comme au bon vieux temps, avant de lâcher le bétail en mai, les paysans vont « à la corvée » pour réparer les barres et nettoyer le pâturage. A la fin de l'été les pâquiers sont tondus comme le gazon d'un parc. Après la rentrée des récoltes une partie des champs cultivés sont ouverts au

² Communance.

bétail; c'est, quand rosissent les colchiques, le temps du parcours des regains; au tour des finages d'être rasés. Le droit de vaine pâture dans les forêts des communes et des particuliers a presque disparu, fort heureusement, car cette ancienne coutume empêchait la recrue des jeunes pousses et a été cause de la forte régression de la forêt à la fin du 19^e siècle.

Malgré la similitude du sol, de l'altitude et du climat, les communes de La Ferrière, de Mont-Tramelan et le vallon de La Chaux-d'Abel offrent un aspect tout différent de celui des Franches-Montagnes. En effet, là, le pâturage boisé a disparu. Les propriétaires se sont plus inquiétés du rendement de leurs domaines que de la conservation des sites. Les communes jouissent actuellement de ressources suffisantes : jamais elles ne se résoudront à sacrifier la beauté étrange et l'austère grandeur de leurs pâturages boisés.

II. Le pâturage, dispensateur de vigueur et de santé

Il est indispensable à l'élevage des jeunes chevaux. Une pâture au sol sec et dur dispense une excellente nourriture faite de plantes tendres, aromatiques et riches en matières utiles. Parmi les graminées, citons la flouve odorante, le raygras anglais, les fétuques, le pâturin, le fiorin, l'avoine jaunâtre; et parmi les légumineuses, le trèfle rouge, le trèfle blanc, le trèfle hybride, l'anthyllide vulnéraire, la lupuline minette, le lotier corniculé. Ces plantes forment une association et une combinaison assez complète d'éléments nutritifs qui permettent la formation des muscles, des tendons et des ligaments.

Quand les foins sont fauchés, les pâquiers constituent une dernière et précieuse réserve de plantes mellifères. Le serpolet y forme des plaques rondes et mauves toutes bruissantes d'ailes, toutes grouillantes de pattes. Trèfles, lotiers, vulnéraires sont visités jusqu'en automne par les butineuses assidues.

Nous pouvons considérer les pacages comme une de nos plus précieuses richesses naturelles. Les jeunes bovins et les chevaux y paissent quatre mois. Ce séjour prolongé à l'air, les nuits à la belle étoile les endurcissent ; ils y font une cure de plantes lactifères qui les rend robustes. Ils font provision de santé ; ce n'est pas dans les étables mal aérées et surchauffées qu'ils pourraient acquérir une telle constitution. C'est la raison pour laquelle le jeune bétail du haut plateau est apprécié et recherché.

Le pâturage est le terrain de sport du cheval; il offre un plancher favorable à la saboture et aux tendons. La corne du sabot durcit et forme un pied résistant. On sait que sur le sol humide la corne devient molle, ce qui peut provoquer une quantité de déformations et engengrer des boiteries. Sur un terrain sec l'usure se fait normalement. On ne saurait attribuer assez d'importance à la saboture d'un cheval.

Un autre facteur dont jouissent largement les animaux en estivage, c'est le soleil. Il est, sans contredit, le pire ennemi des microbes par son action sur les germes pathogènes qu'il tue, ou qu'il affaiblit, les rendant beaucoup moins dangereux. La science a prouvé irréfutablement que les rayons solaires peuvent anéantir les microbes de redoutables épizooties. Une quantité de bactéries et de bacilles et même les pores sont anéantis par le soleil. Pas de meilleur désinfectant.

A côté de son pouvoir antiseptique, l'astre du jour exerce une influence marquée sur la croissance. Par l'irradiation, le nombre des globules rouges du sang augmente, ainsi que l'hémoglobine. Par l'accroissement du nombre des globules, l'activité des cellules s'accentue. Sur la montagne, les rayons du soleil qui constituent le violet, et ceux qui vont au-delà du violet, mais qui sont invisibles à notre œil et qu'on appelle rayons ultra-violets, exercent une action chimique sur les organismes animal et végétal. Grâce à l'abondance de ces rayons sur les montagnes, la flore est en général de teinte plus foncée.

Au pâturage, le soleil n'a pas seulement une heureuse influence sur les animaux, il favorise aussi la bonne composition des fourrages. Quand ils sont de moindre qualité, ce n'est pas seulement parce qu'ils contiennent trop d'eau, mais bien parce que, pendant la période de croissance, le soleil a fait défaut : les paravitamines ne se sont pas transformées en vitamines, la formation de l'amidon et des graines s'est faite au ralenti parce que l'absence de soleil entravait l'assimilation.

Pendant les journées torrides de thermidor, le bétail recherche l'ombre. C'est alors que nos pâturages boisés exercent toute leur bienfaisance. A l'abri des mouches, une jument se faufile avec son poulain sous la puissante ramure d'un conifère géant et, loin des hommes, dans son poste de guet, laisse béatement s'écouler les heures les plus pénibles pour reprendre pirouettes et galopades quand Phébus se fait moins violent.

Oasis de bonheur, asiles de paix pour les humains

Comme partout, les prairies des Franches-Montagnes sous l'éternel frisson du vent sont monotones. Ce qui nous prend, ce qui nous transporte, c'est le charme étrange des vastes « chaux » ³ semées d'arbres. Loin des hommes, loin du bruit, exempt de toute préoccupation, on y revit en sauvage ; on sent renaître en soi l'homme primitif. Au sein des senteurs parfumées, plongé dans un bain de fraîcheur et de verdure, on sent une sève vivifiante sourdre dans les artères, le ressort des muscles se fait plus souple, les poumons gorgés d'air se dilatent, les sens deviennent plus subtils, l'instinct reconquiert ses droits et, pour un temps, supplée l'intelligence. Sous le coup d'émotions profondes, de sensations nouvelles, nous subissons la loi des atavismes ancestraux.

Les coulées d'herbe claire sous la sombre bure de sapins, les sonnailles des troupeaux, le ciel éblouissant incitent le promeneur solitaire à la réflexion, à la méditation. Il se découvre alors l'âme d'un poète. C'est probablement sous l'effet d'une telle impression que M. Eugène Péquignot a composé le sonnet dont nous extrayons ces quelques vers :

Pays au sol ingrat, aux hivers rigoureux, Large est ton horizon, paisible est ton visage, Merveilleux est ton ciel, ton parler savoureux. Pour tout cela je t'aime et je crois être sage; Mais je t'aime surtout pour ta fidélité, Pour tes vertus, ta foi, sources de liberté.

Pour lui qui professe le culte du pays natal, nos pâturages sont richesse intangible, inviolable. La simple idée d'un attentat à leur intégrité et à leur beauté le ferait bondir.

³ Pâturage élevé.

Tuiles et briques
Carreaux en grès
Mosaïque en grès
Carreaux en faïence
Appareils sanitaires
Porcelaine
électrotechnique



Tuilerie Mécanique de Laufon S. A. S. A. pour l'Industrie Céramique Laufon

Fiduciaire Probitas S. A.

Adm. Ami Scholler

BIENNE

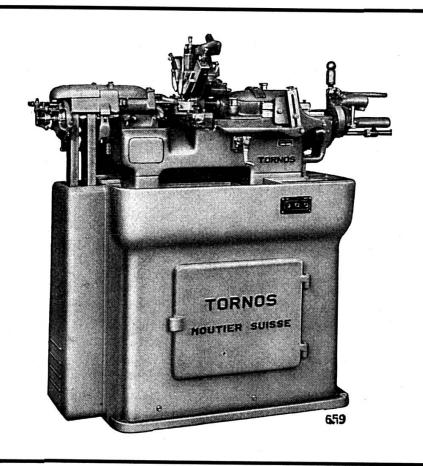
AVENUE DE LA GARE 48

Tél. (032) 37794

Révisions - Expertises
Organisation et liquidation de sociétés
Gérance de fortune
Tous mandats fiscaux

AGENCE DE LA BANQUE ROMANDE

738



782

Nos pâquiers entourés de murs secs, sous l'égide protectrice de la forêt qui les encadre, sont devenus les refuges des humains contre le bruit et les soucis. Par les beaux dimanches, de longues files d'autos déversent des milliers de promeneurs sous les sapins, sur la mousse mœlleuse. Ils y respirent les effluves aromatisés des puissants conifères ; quelques-uns s'y reposent, la plupart s'y amusent, combattant la fatigue de leurs nerfs épuisés par les efforts de leurs muscles assouplis.

Mais pour jouir de la volupté du pâturage de montagne, il faut le connaître, il faut s'y enfoncer dans la solitude. Plongé dans l'ombre des branches surbaissées, caché dans les buissons touffus, on y rêve, on s'y laisse bercer par les féeries d'une imagination rajeunie.

Puis, on regarde, on observe. Ils ont connu des temps troublés, ces vétérans rugueux, noueux, tordus. Ils ont connu le souffle de la grande Révolution et peut-être même ce géant dont la cime dépasse ses congénères a-t-il été contemporain du dernier prince-évêque. Pourquoi sont-ils encore debout, objets de la vénération des hommes? C'est que l'indigène n'ignore pas leur rôle bienfaisant. Leur ombrelle tamise la chaleur brutale du soleil; elle empêche la dessication du sol que durcit le parcours du bétail. Leur houppier filtre la pluie ; l'eau qui glisse goutte à goutte sur les aiguilles s'infiltre dans le terrain; celle qui est retenue dans les frondaisons entretient l'humidité de l'atmosphère et stimule la croissance de l'herbe. Ces épicéas, disposés en groupes ou isolés, forment des refuges contre la rafale et la mouche vorace. C'est à leur pied, à quelque distance du tronc, que croît le bolet savoureux et charnu. Il cache sa tête de nègre dans une touffe d'herbe rude, auprès d'un chardon ou dans un nid de mousse. Qui ne sait pas voir s'assoira à côté de lui sans le découvrir, mais il n'échappera pas à un œil exercé. Et bientôt le mouvement giratoire d'une lame tranchante l'aura arraché à l'ombre humide de sa cachette. A genoux, d'une main experte, l'homme avide tâtera le sol herbeux, fouillera les mottes moussues et, patiemment, avec des précautions infinies, en extirpera les bolets dodus, visqueux et clairs que le soleil n'a pas encore hâlés de son baiser brûlant.

Plus loin, sur une étendue dépourvue de végétaux, sur un terrain léger où affleure la roche grisâtre, on a procédé à l'épandage d'engrais naturel. Vers le 20 septembre, l'amateur de champignons ne manquera pas d'y faire des visites répétées. Il verra s'y former des rondes sombres et touffues et, un beau matin, après une nuit humide et chaude, les mousserons seront éclos comme par enchantement. Leurs boules blanches et frileuses s'alignent serrées sous l'herbe brillante de rosée. La lame impitoyable tranche les pieds durs, déchire les voiles pudiques et découvre la trame délicate et rose des lamelles pressées. La récolte est bonne. Par-ci, par-là, dans l'enfourchure des racines saillantes, des colonies de psalliotes champêtres se blottissent dans les herbes folles, telles des œufs qu'on aurait placés là pour les faire couver.

Les courses, l'étude de la nature, les explorations de chaque jour ne fatiguent pas ; elles sont un puissant stimulant, un précieux élixir de santé. Ne posant aucun problème ardu, elles procurent le contentement, le sommeil et la paix. Dans les vastes solitudes, on écoute le vent glisser dans les herbes, frémir dans les frondaisons ; on n'est pas seul, il semble que la grande nature nous aime. Alors, on connaît la volupté de vivre.

III. Le pays des hautes-joux 4 pauvre en bois

M. Fritz Leu, un Emmenthalois domicilié à Bâle, n'est pas un inconnu aux Franches-Montagnes. Après la guerre, pendant nombre d'années, il a parcouru la contrée, se documentant, préparant sa thèse de doctorat « Anthropogeographie der Freiberge », agréée en 1955 par la faculté des sciences naturelles de l'Université de Bâle. C'est assurément l'ouvrage le plus complet traitant du Plateau des hautes-joux. L'auteur a compulsé cent quatre-vingt-sept ouvrages, cinquante cartes, statistiques de tous genres et sept règlements, ordonnances et lois. Notre terre d'un caractère si spécial a déjà suscité beaucoup d'intérêt chez les curieux et les savants et a fourni matière à bien des recherches, calculs et observations.

Le chapitre de la « forêt » particulièrement bien traité nous permet d'en tirer de précieux renseignements.

Quand, sous l'impulsion des princes-évêques de Bâle, naquit l'industrie du fer, l'importance de la forêt grandit considérablement. Entre autres droits, le prince possédait celui de la régale des bois ; le Jura en renfermait de puissantes réserves. Sous Christophe Blarer de Wartensee, les fonderies de Courrendlin (1598) et d'Undervelier (1599), connurent une ère de prospérité et se développèrent rapidement. Après la 2guerre de Trente ans, fut encore fondée une aciérie à Reuchenette. Ces industries métallurgiques exigeaient annuellement 120,000 stères de bois de feu. Lorsque les nappes boisées voisines des forges furent épuisées, il fallut exploiter les futaies plus éloignées et, pour éviter les frais de transport, le bois était transformé sur place en charbon. Malgré les coupes rases inconsidérées, on eût pu maintenir la surface boisée, si on avait empêché assez tôt les déprédations du bétail dans les revenues. Ajoutons qu'au cours de la guerre de Trente ans, Français et Suédois se sont appliqués à dénuder le Plateau ; en outre, sous la Révolution et l'Empire, frappées d'amendes ou de réquisitions, maintes communes ont dû abattre des pans entiers de forêts.

En 1659, au bord du Doubs, se développa l'industrie du verre. Elle exigeait beaucoup de combustible et les forêts des côtes furent mises à rude contribution. Une autre partie du bois, flotté sur le Doubs, était destiné aux forges de Bellefontaine ainsi qu'à certains hauts-fourneaux de la Haute-Bourgogne. La forte demande de foyard pour le charbon et la potasse contribua à la disparition presque complète du hêtre sur le Plateau.

Force fut de venir au secours de la forêt qu'on avait crue inépuisable. De là, en 1755, l'ordonnance du prince-évêque Joseph-Wilhelm Rinck de Baldenstein sur les mesures propres à protéger et à conserver la forêt : a) obligation d'aborner les surfaces forestières ; b) protection du jeune bois contre le bétail par la suppression partielle du parcours ; c) établissements de murs secs et de haies vives ; d) limitation du nombre des toits en bardeaux, des façades en tavillons et obligation de couvrir les nouvelles habitations de tuiles.

En 1867, la statistique cantonale forestière des Franches-Montagnes donne les chiffres suivants :

⁴ Forêts élevées.



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61 Téléphone (032) 6 19 49 MOUTIER CRÉMINES

Avenue de la Poste 26 Chèq. post. IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

784



Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

804

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

Téléphone (032) 25622



Ponts et chaussées Voies ferrées Revêtements de routes Bâtiments industriels

805

	Arpents	ha.	%
Forêt continue	8325	2997	63,9
Pâturages boisés			
surface totale 18 117 arpents	4500	1000	00.4
réduits en forêt continue	4700	1692	36,1
Surface boisée totale	13025	4689	100
Forêts de l'Etat			
Forêts communales	7177	2584	55,2
Forêts privées	5848	2105	44,8
Total	13025	4689	100
Essences			
Epicéa	4813	1733	37
Sapin	2184	786	16,8
Pin	41	15	0,3
Hêtre	4617	1662	35,4
Frêne	374	135	2,9
Saule	102	37	0,8
Erable	97	35	0,7
Autres essences	897	286	6,1
	13025	4689	100

En 1902, la loi forestière fédérale favorisa la protection et le développement de la forêt. Considérer les Franches-Montagnes comme une contrée fortement boisée serait une erreur. Ici, les apparences sont trompeuses, nos pâturages très étendus ne renferment pas un grand volume de bois exploitable. En % de la surface productive, voici l'état des joux du Jura bernois : Laufon 45,5 ; Moutier 35,8 ; Delémont 35,1 ; Porrentruy 34,7 ; La Neuveville 32,7 ; Courtelary 30,2 et les Franches-Montagnes 26,6. Ce chiffre est inférieur à la moyenne du canton : 28,8 et à celle de la Suisse 28,2 %.

Chez nous, la forêt remplit deux fonctions : elle sert à la production du bois et à l'élevage du bétail. Le tableau suivant, établi en 1952, donne une idée exacte des forêts fermées ou continues (bois) et des pacages boisés (élevage et bois).

	Surface totale en ha.	Forêts fermées en ha.	Pâturages boisés en ha.
Le Bémont	464	dont 108	356
Les Bois	680	473	207
Les Breuleux	216	20	196
La Chaux	47	17	30
Les Enfers	378	142	236
Epauvillers	422	252	170
Epiquerez	378	255	123
Goumois	480	327	153
Montfaucon	355	77	278
Montfavergier	164	104	60
Muriaux	436	138	298
Le Noirmont	672	$\boldsymbol{522}$	150
Le Peuchapatte	66	18	48
Les Pommerats	653	305	348
Saignelégier	590	296	294
Saint-Brais	536	354	182
Soubey	629	522	107
Total	7166	3930	3236
		$55^{0}/_{0}$	$45^{0}/_{0}$
Les Genevez	662	130	$\bf 532$
Lajoux	582	244	338

Première constatation, en 85 ans, la surface des forêts a augmenté de 2476 ha., dont 930 de forêts fermées et 1536 de pâturages boisés. Cette augmentation est surtout imputable à la loi forestière fédérale et aux efforts des ingénieurs forestiers.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de la répartition des forêts par localités et des essences qu'elles contiennent.

	Forêts en ha. communales	Etat	Particul.	Aiguilles %	Feuillus %
Le Bémont	426		38	98,5	1,5
Les Bois	126		554	78	22
Les Breuleux	172		44	97	22
La Chaux-dBreul	eux 30		17	98	2
Les Enfers	307	22	49	87	13
Epauvillers	397		25	79	21
Epiquerez	186		192	80	20
Goumois	327	1	152	45	55
Montfaucon	210		145	99	1
Montfavergier	105		59	70	30
Muriaux	335		101	96,5	3,5
Le Noirmont	471		201	90	10
Le Peuchapatte	48		18	95	5
Les Pommerats	401	77	175	79	21
Saignelégier	529	-	61	99	1
Saint-Brais	312		224	91,5	8,5
Soubey	357		272	80	20
Total	4739	100	2327	86	14
Les Genevez	561		101	99	1
Lajoux	463		119	94	6

On remarquera que seule la commune de Goumois possède plus de feuillus que d'arbres à aiguilles. Les autres communes du Clos du Doubs ont 20 % de feuillus. La plupart des villages du Plateau comptent plus de 90 % d'arbres à aiguilles où domine l'épicéa; Le Bémont, Montfaucon, Saignelégier et Les Genevez ne renferment que 1 % d'arbres à feuilles. La commune de Goumois a le 46 % de son territoire couvert de nappes boisées, puis viennent Soubey, Les Pommerats, Les Enferts et Saint-Brais. La Chaux-des-Breuleux n'a que le 8,5 % de son domaine planté d'arbres et Le Bémont, le 9,9 %. Naturellement, les côtes du Doubs, du Tabeillon et les combes sont fortement boisées. Sur le plateau, le sapin est roi, tandis que le hêtre est l'essence dominante des forêts du Doubs.

Le plan forestier de la commune de Saint-Brais présente, en % du volume du bois, les particularités suivantes :

	Forêts fermées ou continues	Pâturages boisés	Moyenne
Epicéa en ⁰ / ₀	47	75	55
Sapin	41	23	36
Pin	1		0,5
Feuillus	11	2	8,5

Aux Franches-Montagnes, les pâturages boisés renferment le $45,2\,^{0}/_{0}$ du volume du bois, alors que leur superficie ne représente que

le 34 % du total boisé. C'est dire que, parce que clairsemés, les végétaux des chaux sont plus volumineux, plus puissants que ceux de la forêt fermée. A Lajoux, même constatation: le volume moyen des arbres de la forêt continue est de 0,46 m³, tandis que celui de ceux des pâtures est de 1,26 m³. Aux Breuleux, où la tornade de 1926 a brisé et déraciné 250,000 arbres, la forêt fermée ne contient que le 10 % du cube du bois.

De tous les districts jurassiens, les Franches-Montagnes sont celui où l'on rencontre le plus de forêts privées. Ce fait découle des anciens droits et privilèges accordés par la charte d'Imier de Ramstein, dès 1384, aux colons du Plateau. Le régime des gaubes ne subsiste plus que dans quelques sections de communes privilégiées.

L'emploi de la houille et du coke a fait disparaître les fours des charbonniers qui engouffraient 30 stères de bois ; ils appartiennent au domaine de la légende.

En 1902, lors de l'application de la loi fédérale, la forêt francmontagnarde était en voie de disparition. Les ingénieurs forestiers se sont attelés à une tâche ardue et ont considérablement étendu et développé nos nappes boisées jeunes encore. Il faut cent ans pour faire un beau sapin, mais on peut envisager l'avenir en toute quiétude et, en l'an 2000, même avant, le Pays des hautes-joux sera redevenu celui des hautes futaies.

Améliorations possibles

Lors d'une récente tournée aux Franches-Montagnes, nous avons mené une rapide enquête, dont le résultat, du reste, ne pouvait faire de doute.

Ouvriers, artisans, paysans, hôteliers ne conçoivent pas et n'admettront jamais qu'on transforme le visage aimé du pays. Le pâturage boisé du haut plateau n'a pas son pareil en Suisse; il offre l'aspect d'un paysage nordique tel qu'on en rencontre à la limite des fjords norvégiens.

Toutefois est-ce à dire qu'il faille renoncer aux possibilités d'améliorations qui viennent à l'esprit même de gens non avertis ? Nos pâturages sont trop chargés, il faut les rendre plus rentables. Certaines pâtures éloignées des voies de communication dans le Clos du Doubs, dans la région du Tabeillon pourraient à la rigueur être transformées comme l'ont été celles de La Ferrière en certains lieux perdus. Forêts et pacages y gagneraient ; cependant n'oublions pas que l'entretien de ces vastes étendues herbeuses sises à flanc de coteau, facilement envahies par les mûriers, les églantiers et les noisetiers exigent un entretien coûteux et la présence continuelle d'un berger et de sa famille.

Quant aux pâquiers sis en bordure des voies principales de communications, ils resteront tabous. Le Franc-Montagnard qui, en dépit d'offres alléchantes, s'est opposé à l'établissement d'une place d'artillerie, n'admettra jamais que la hache défigure l'héritage ancestral.

Cependant s'opposer à toute tentative d'amélioration des domaines communaux serait une erreur. Les anticlinaux calcaires des anciennes collines érodées pourraient, sans compromettre le charme du paysage, être mieux revêtus et fournir plus de bois. Et les synclinaux qui forment le pâturage, surtout à l'envers, devraient être mieux entretenus. Il faut soutenir l'œuvre de la nature par l'apport d'engrais naturels

et chimiques. Quelques centimètres de terre sur le roc ou des terrains trop humides exigent l'aide du travail des hommes.

La mousse, où se complaisent les champignons, occupe une part

appréciable des pâquiers. Un simple calcul le prouvera.

Supposons que sur une surface d'un km² de pâturage boisé s'élèvent 2000 épicéas de différentes grandeurs. A quelques mètres de chaque groupe ou de chaque tronc prospère une couronne de mousse d'environ 50 m² à laquelle ne touche pas le bétail. Cela représente une surface improductive de 1000 ares ou de 10 ha., ou de 10 %. Certains engrais chimiques judicieusement choisis et répandus selon l'avis d'un ingénieur agronome auraient raison de ces mousses encombrantes et amélioreraient d'autant le rendement de la pâture. En outre, avec un peu de bonne volonté et de solidarité, pourquoi les propriétaires d'encrannes d'une communauté ne parviendraient-ils pas à s'entendre pour l'épandage d'engrais naturels et de scories ? Ce travail s'accomplirait sans grands frais et sans grandes difficultés, si au retour le paysan ramenait un chargement de bois. Les résultats encourageants obtenus dans les propriétés privées devraient les inciter à tenter l'expérience. Une décision de l'assemblée des ayants droit prendrait force de loi. Du reste ce procédé est déjà partiellement pratiqué dans maintes communes et il faudrait être aveugle pour n'en pas voir le profit. Ainsi, il n'est pas exagéré d'admettre que la valeur de la « tieumnaince » pourrait être augmentée d'un bon quart et ce, fait essentiel, sans changer l'aspect de la contrée, sans gêner à son unique et prenante beauté.

On ne peut ignorer l'interdépendance des branches de l'activité d'un pays. On ne saurait favoriser l'industrie forestière et l'élevage du bétail au détriment du tourisme. Et puis, le pâturage, notre parc naturel, est devenu le refuge des humains aux nerfs détraqués et, le samedi

et le dimanche, la place de jeu des enfants à l'abri du danger.

Le pâturage boisé des Franches-Montagnes est sacré, n'y touchez pas! De l'argent, il en faut ; c'est le nerf de toute entreprise. Mais il est d'autres valeurs qui n'ont pas de prix, parce qu'irremplaçables. Le méconnaître serait un sacrilège.

P. BACON

Le mélèze dans les associations de la hêtraie dans l'arrondissement forestier de Moutier*

Dans les associations phytosociologiques forestières du Jura, le mélèze n'apparaît pas naturellement, il ne constitue pas une essence indigène. Cependant, à cause des qualités remarquables de son bois, on l'a introduit artificiellement pendant les premières décennies du siècle

^{*} Etude parue dans le Journal forestier suisse en mars 1953 et reproduite avec l'autorisation de l'auteur et de l'éditeur.